

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2023/2024
L'Officiel n° 47
Du 30 Juin 2024

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Procès-verbal N°4

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du District de l'Aude de Football

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE VINGT-DEUX JUIN
A LEZIGNAN-CORBIERES (Aude) 49, Avenue Maréchal Foch, Salle des Fêtes**

S'est tenue, sur convocation du Comité Directeur du District de l'Aude, l'Assemblée Générale Elective du District de l'Aude de Football.

La Commission constate sur la feuille d'émargement, que 64 clubs membres du District de l'Aude, habilités à voter, sont présents ou représentés en vertu de pouvoirs réguliers, représentant en tout 400 voix.

Il est par conséquent constaté que 100 % des clubs représentant 100 % des voix sont réunis. Le quorum est par conséquent atteint.

L'assemblée générale électorale est présidée par Monsieur Guillem RICOUR, assistée de Martine DORS, secrétaire.

Après avoir remercié les membres de la commission et le personnel du District, pour le travail réalisé, le Président rappelle que l'assemblée générale électorale a pour objet, l'élection du Comité Directeur ainsi que de 10 délégués des clubs de district aux assemblées générales de Ligue.

Concernant l'élection du Comité Directeur, il est rappelé qu'il y a deux listes candidates, que le vote aura lieu par voie électronique et que l'abstention n'étant pas pris en compte, il n'y aura qu'un seul tour, une liste ayant nécessairement une majorité absolue au premier tour.

Après un rappel du temps limité pour les discours, la parole est donnée aux deux têtes de listes, étant précisé que le tirage au sort a permis à Monsieur Pascal RIOU, liste « REUSSIR ENSEMBLE, le foot audois avant tout », de parler en premier, suivi ensuite à Monsieur Pierre MICHEAU, « liste AUDACIEUX, avec vous ».

Après un rappel du vote électronique et du temps donné pour voter (30 secondes), le vote est ouvert. Au terme du délai, il est constaté que 63 clubs ont voté et que les listes obtiennent les résultats suivants :

La liste REUSSIR ENSEMBLE, le foot audois avant tout, conduite par Pascal RIOU : 45,52%

La liste AUDACIEUX, avec vous, conduite par Pierre MICHEAU : 54,48 %

La liste « AUDACIEUX, avec vous », conduite par Pierre MICHEAU, est élue à la majorité absolue au premier tour.

Concernant l'élection des délégués des clubs de District aux assemblées générales de ligue, le Président rappelle qu'il convient d'élire 10 personnes sur les 16 candidats. Un premier tour sera organisé et les candidats ayant obtenu la majorité absolue et figurant dans les 10 premiers seront élus. Si moins de 10 candidats obtiennent la majorité absolue, un second tour sera organisé pour élire les postes manquants parmi les candidats non élus au premier tour, étant précisé qu'à défaut de majorité absolue, ce sera la majorité relative qui sera prise en compte.

Il est ensuite passé au vote candidat par candidat.

Aux termes des 16 votes, il est constaté que sont élus à la majorité absolue au premier tour :

- Délégués titulaires :
 - BANDIERA Alexandre : 62 clubs votants, Pour : 66%, Contre : 27%, Abstention : 7%
 - CARRASCO David : 60 clubs votants, Pour : 62%, Contre : 34%, Abstention : 4%
 - CARRIQUI Franck : 62 clubs votants, Pour : 61%, Contre : 37%, Abstention : 2%
 - VIDAL Eric : 61 clubs votants, Pour : 60%, Contre : 32%, Abstention : 8%
 - DUMONS Marie-Eve : 60 clubs votants, Pour : 56%, Contre : 41%, Abstention : 3%
- Délégués suppléants :
 - FOLCH Samuel : 61 clubs votants : 54%, Contre : 40%, Abstention : 6%,
 - FURET Morgane : 58 clubs votants : 54%, Contre : 35%, Abstention : 11%
 - SALVETAT Laura : 59 clubs votants : Pour : 54%, Contre : 44%, Abstention : 2%

Les résultats des autres candidats non élus au premier tour, sont les suivants :

Nom	Prénom	Nbre Clubs Votants	Pour (en %)	Contre (en %)	Abstention (en %)
BERRY	Stéphane	61	44	54	2
CAUX	Benoit	60	34	60	6
CHANABE	Marc	62	39	49	12
CŒUR	Laurent	59	44	53	3
FOURES	Marine	57	38	45	16
KOUDAD	Habid	60	40	47	13
MANI	Mohamed	60	47	51	2
VOURIOT	Laurent	58	46	54	0

Un second tour est organisé entre les 8 autres candidats non élus au premier tour pour désigner les deux délégués suppléants manquants.

Sont élus à la majorité absolue au second tour, délégués suppléants :

- FOURES Maine : 56 clubs votants : Pour 69%, Contre : 29%, Abstention : 2%
- KOUDAD Habid : 56 clubs votants : Pour : 52%, Contre : 45%, Abstention : 3%

Les résultats des autres candidats au second tour non élus, qui sont définitivement éliminés, sont les suivants :

Nom	Prénom	Nbre Clubs Votants	Pour (en %)	Contre (en %)	Abstention (en %)
BERRY	Stéphane	56	33	62	5
CAUX	Benoit	56	42	56	2
CHANABE	Marc	55	33	62	5
CŒUR	Laurent	58	40	57	3
MANI	Mohamed	54	22	76	2
VOURIOT	Laurent	56	41	56	3

PAR CONSÉQUENT, en premier ressort, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, décide d'entériner :

- **L'élection au Comité de Direction du District de l'Aude** pour un mandat de quatre (4) années, **la liste conduite par Monsieur Pierre MICHEAU, dénommée « Audacieux, avec vous »**

- **L'élection comme délégués titulaires des clubs de District aux assemblées générales de Ligue :**
BANDIERA Alexandre, licence n°1438906293
CARRASCO David, licence n° 2546513257
CARRIQUI Franck, licence n°1410364764
VIDAL Eric, licence n°1438904174
DUMONS Marie-Eve, licence n°1425326564

- **L'élection comme délégués suppléants des clubs de District aux assemblées générales de Ligue :**
FOLCH Samuel, licence n°1405334076
FURET Morgane, licence n°9603392643
SALVETAT Laura, licence n°2547651359
FOURES Marine, licence n°2544543462
KOUADAB Habid, licence n°1495324386

La présente décision est susceptible de recours les juridictions administratives du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 1 mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence de Conciliation du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R 141-5 et suivants du Code des Sports.

Guillem RICOUR



Martine DORS



COMMISSION JEUNES

PV du 27/06/24

Président : Mr Jérôme TISSEUR,

VISIO : Mr Alain DROUIN, Mr Patrice BOFFELLI

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr David CARRASCO

CATEGORIES U12 ET U12/U13

La saison U12 et U12/U13 **débutera le 21/09.**

Comme indiqué lors du dernier PV la **date limite d'inscription est fixée au 09/09.**

Pour les U12, à l'issue des inscriptions nous mettrons en place des poules géographiques pour la phase 1 puis comme pour cette saison une phase 2 par niveau.

Pour les U12/U13 comme pour cette saison, les inscriptions se feront au volontariat en Niveau 1 et niveau 2.

A l'issu de la 1ere phase 3 équipes du niveau 1 seront promues en U13 interdistrict.

Le fonctionnement général (nombre de poules par niveau, nombre de montée de N2 en N1 et de descente de N1 en N2) sera défini une fois le nombre d'équipes connues.

En seconde phase un niveau 3 sera créé pour les nouvelles équipes et pour les équipes de N2 les plus en difficulté.

Une fois les poules définies il sera impossible d'inscrire une équipe avant la seconde phase qui débutera au mois de janvier.

Le fonctionnement global des coupes sera développé à la rentrée.

CATEGORIES U15 ET U17

Les championnats seront divisés en 2 phases.

Phase 1 de septembre à décembre

Phase 2 de Janvier à Mai

La date limite d'inscription est fixée au 21/08/2024

Les clubs inscriront leurs équipes en niveau 1 ou en niveau 2 pour la phase 1. Seules les équipes inscrites en niveau 1 pourront prétendre participer au **championnat territoire** qui débutera au mois de janvier et définira les accessions au niveau régional en fin de saison.

A l'issu de la 1ere phase :

- 4 ou 5 clubs accèdent au **championnat territoire** avec les 4 ou 5 premiers de la poule des PO
- Le championnat de D1 à partir de janvier sera composé de **x équipes de 8 clubs différents.**
- Les équipes restantes participeront au championnat D2 composé d'une ou plusieurs poules

A l'issu de la seconde phase du championnat territoire :

- Les équipes classées 1ere et 2é du championnat territoire joueront les barrages d'accession en U16 / U18 R2.
- Nous allons négocier avec la ligue la possibilité que le 1^{er} accède directement au championnat régional sans passer par les Play off

La 1ere journée de championnat se jouera le 14/09. Il sera donc impossible d'engager une équipe supplémentaire avant la seconde phase en janvier.

Des clubs ayant fait le choix d'inscrire leur équipe U17 en coupe Gambardella et également en coupe Occitanie, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- **Le 1^{er} tour de la coupe Gambardella est fixé par la ligue au 07/09.**
- **Le 1^{er} tour de la coupe Occitanie U17 est fixé par la ligue au 07/09**
- **Nous débuterons la coupe de l'Aude le samedi 2 Novembre**

Des matchs devront donc obligatoirement se jouer en semaine.

Afin de simplifier au mieux le fonctionnement des compétitions, nous allons calquer au maximum notre calendrier sur celui de la ligue. (ci-joint)

Nous attirons donc votre attention sur les faits que les WE des 3 et 10 Mai seront utilisés pour des rencontres officielles.

Le championnat territoire devant se terminer au plus tard le 10/05 (obligation de transmettre les clubs qualifiés le Lundi 19/05) nous feront en sorte que nos championnats départementaux se terminent à la même date et nous étudierons la possibilité de mettre en place des Play Off et Play Down afin de jouer jusqu'à mi-juin.

Les finales coupe de l'Aude auront lieu le WE du 14/15 ou du 21/22 Juin

- Une réunion de début de saison aura lieu début septembre avec présence obligatoire des éducateurs concernés
- Les modalités des coupes U15 et U17 seront communiquées ultérieurement. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 31/08.

DIVERS

Nous rappelons aux clubs que nous avons envoyé un questionnaire concernant l'organisation des championnats de jeunes pour la saison 2024/2025.

Les clubs qui n'ont pas renvoyé ce document peuvent le faire.

Pour l'instant, sur l'ensemble des réponses reçues :

- Tous les clubs saufs 2 veulent reconduire la formule U12 à l'identique.
 - o 1 club souhaiterait une inscription directement par niveau dès la phase 1
 - o 1 club n'a pas répondu pour cette catégorie
- Pour les U13 tous les clubs sauf 1 souhaitent continuer sur ce système en 2 phases matchs secs
 - o 1 club souhaite revenir à la formule des critères
- Pour les U14, 3 clubs seraient intéressés par la création d'une poule spécifique U14. C'est trop peu mais les clubs peuvent nous informer jusqu'à fin juillet.
- Pour les U15 et U17 tous les clubs sauf 1 souhaitent continuer la compétition territoire avec les PO
 - o 1 clubs souhaite revenir à la formule de brassage et la suppression de la compétition territoire.
- Pour les U19 5 clubs sont intéressés par la création d'un championnat U19. Il faudrait 12 équipes pour faire un championnat qui ait un sens sur une saison complète. Nous allons donc nous rapprocher des PO pour renouveler un championnat Aude/PO. 2 clubs ne sont pas intéressés par cette formule, nous présenteront donc 3 équipes minimum.

LES PERSONNES QUI SOUHAITERAIENT INTEGRER LA COMMISSION JEUNE PEUVENT CONTACTER LE SECRETARIAT DU DISTRICT

Le Président

M. Jérôme Tisseur

